



Jean-François LÉCOLE
Karine MONTAGNE
Charles-Henri GRUEL
Renaud DECLÉTY
Alexis VOROBIEFF
David de MAGALHAES

ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE LA PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMANDÉE PAR LA DIACT

Synthèse des résultats
6 février 2006

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et de l'efficacité de l'intervention publique de l'Etat, la DIACT (ex DATAR) a souhaité lancer une **évaluation du dispositif de la prime d'aménagement du territoire**, dont elle assure la gestion. Le cabinet KATALYSE a été retenu pour réaliser cette évaluation.

Fondé par essaimage du BIPE en 1990, KATALYSE (22 personnes - bureaux à Lyon, Nantes et Paris) a pour spécificité de conseiller à la fois des entreprises et des collectivités publiques en matière de stratégie et de développement économique.

Ce document a pour but de présenter la synthèse de la mission d'évaluation et ne saurait engager la DIACT.

Objet et méthodologie de l'évaluation

La prime d'aménagement du territoire (PAT) est une **subvention** à l'investissement accordée par l'Etat aux entreprises, PME et grands groupes, entreprises françaises et étrangères, qui réalisent des programmes **créateurs d'emplois** (CDI), dans certaines **zones prioritaires** du territoire national. La PAT aide les projets industriels, les projets tertiaires des entreprises de service à l'industrie et les projets de recherche et développement, **jusqu'à 11 000 € par emploi créé**. Elle a pour double objectif d'orienter les investissements vers des zones prioritaires de développement et d'attirer en France les investissements mobiles à l'international. Elle est attribuée par le ministre chargé de l'aménagement du territoire, sur avis du CIALA (comité interministériel spécifique). Le dispositif est géré par la DIACT, selon le décret n°2001-312 du 11 avril 2001.

La mission d'évaluation confiée à KATALYSE par la DIACT a comporté un triple objet :

- ▶ Evaluer l'**impact socio-économique** du dispositif, en mesurant l'incidence de la PAT sur les projets des entreprises aidées et sur le développement économique des territoires concernés.
- ▶ Evaluer la qualité et l'efficacité de la **gestion du dispositif**, en analysant ses conditions de mise en œuvre.
- ▶ Formuler des **recommandations** visant à améliorer le dispositif.

L'un des problèmes les plus épineux en matière d'évaluation des politiques publiques réside dans l'analyse du lien de causalité entre la politique menée et ses effets. En d'autres termes, l'impact observé est-il attribuable à la PAT ou bien découle-t-il également d'autres facteurs, dits concourants (conjoncture économique, stratégie des entreprises bénéficiaires...) ? Dans ce cas, comment faire la part des choses ? Est-il possible d'isoler l'**impact attribuable à la PAT** ?

Afin de cerner l'impact attribuable à la PAT, nous avons appliqué la « **méthode des scénarios rétrospectifs** », méthode conçue par KATALYSE dans le cadre de ses missions d'évaluation de politiques publiques. Celle-ci consiste à bâtir 3 scénarios :

- ▶ Le scénario 0 (que nous baptisons en général « **fil de l'eau** » dans nos missions d'évaluation) correspond à ce qui se serait passé si la PAT n'avait pas existé.
- ▶ Le scénario 1 (« **la réalité programmée** ») correspond aux développements prévus (par les dossiers de demande d'aide) avec l'intervention de la PAT.
- ▶ Le scénario 2 (« **la réalité constatée** ») correspond aux développements effectivement réalisés, la PAT ayant été mise en place.

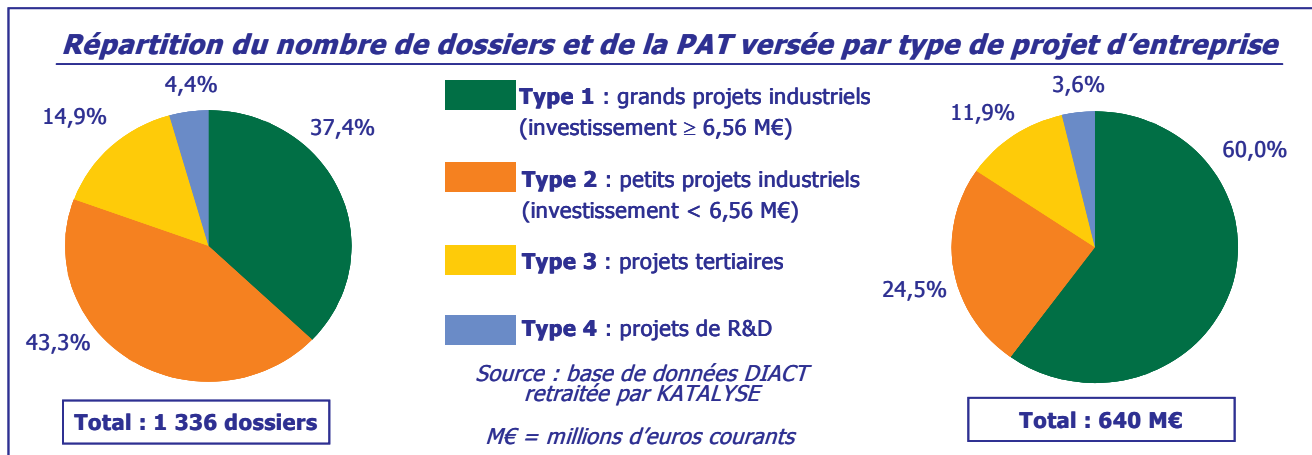
Il a ainsi été possible d'évaluer l'impact attribuable à la PAT par différence entre les scénarios « Réalité constatée » et « Fil de l'eau », la comparaison entre les scénarios « Réalité constatée » et « Réalité programmée » permettant d'apprécier quant à elle le degré de mise en œuvre des programmes.

Dans le but d'alimenter cette méthode et de formuler des recommandations, KATALYSE a conduit une analyse complète du dispositif PAT :

- ▶ Analyse de la **base de données informatiques de la DIACT** regroupant les caractéristiques de chaque dossier PAT déposé.
- ▶ Analyse de la mise en œuvre de la PAT dans **5 territoires témoins** (Alès, Nantes, Quimper, Roanne et Valenciennes) par l'animation de groupes de travail avec les acteurs locaux.
- ▶ **Analyse de 102 programmes d'entreprises (84 ayant bénéficié de la PAT, 18 n'en ayant pas bénéficié) grâce à des entretiens approfondis auprès des dirigeants de ces entreprises.**

1 – Bilan de la mise en œuvre de la PAT (1996-2004)

Sur la période 1996-2004 (période sur laquelle a porté l'évaluation), 1198 entreprises ont bénéficié de la PAT, dans le cadre de 1336 programmes prévoyant un total de 18,5 milliards d'euros d'investissements et la création de 122 000 emplois. Nous avons caractérisé la PAT attribuée **selon le type de projet** aidé :



Nous avons relevé de **forts effets de concentration** dans l'attribution de la PAT, puisque les plus grands projets (PAT attribuée ≥ 1 M€) captent 39% du total de la PAT attribuée, alors qu'ils ne représentent que 7% des dossiers PAT déposés. A l'inverse, les petits projets (PAT attribuée < 200 k€) comptent pour un tiers du total des dossiers PAT déposés, tandis qu'ils ne totalisent que 9% du total de la PAT attribuée.

Les **3 premières régions bénéficiaires** de la PAT sont la Lorraine, le Nord-Pas de Calais et la région PACA, avec 48% de la PAT attribuée à elles trois.

2 – Résultats de l'évaluation

2.1 – LES IMPACTS DE LA PAT

Nous avons pu établir que le premier effet de la PAT dans le programme d'une entreprise est, dans 90% des cas, un **effet « déclencheur » des autres aides publiques** (européennes, nationales, régionales, départementales, locales...). Il existe donc un véritable effet de levier de la PAT dans le financement des programmes : en moyenne, 1€ de PAT attribuée entraîne 4€ d'aides publiques supplémentaires. Nous avons donc considéré que l'impact attribuable à la PAT dans la réalisation des programmes des entreprises englobe celui des autres aides publiques, puisque celles-ci lui sont fréquemment conditionnées. La PAT ne présente en revanche qu'un faible effet de levier sur le financement bancaire, essentiellement en raison de son poids assez faible au regard des investissements envisagés.

Pour construire le scénario « Fil de l'eau », nous avons dû évaluer, pour chaque programme analysé, le degré de réalisation des programmes en l'absence de PAT. Celui-ci résulte de la combinaison de la probabilité de réalisation des programmes en l'absence de PAT (*Ex : il y a 80% de chances que le projet se soit réalisé même sans la PAT*) et de l'estimation d'un taux de réalisation des programmes en l'absence de PAT (*Ex : si le projet avait eu lieu, il se serait réalisé à hauteur de 70% sans la PAT*).

Le tableau ci-contre fait apparaître le premier résultat, essentiel, de l'évaluation : **sans la PAT, les 1336 programmes aidés de 1996 à 2004 ne se seraient réalisés que pour moitié.** Les petits projets industriels étant les plus impactés et les projets tertiaires les moins impactés par la PAT.

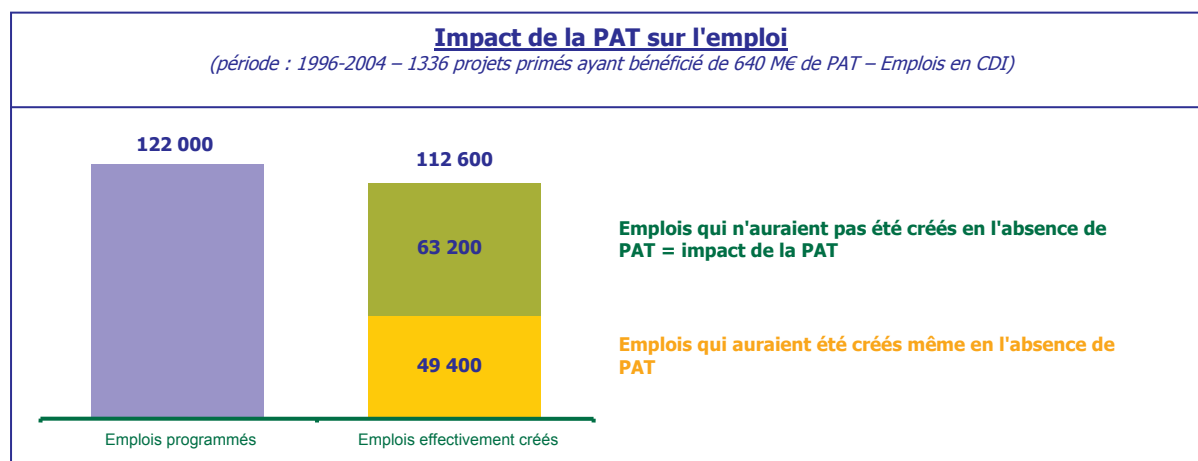
TYPE DE PROJET	Probabilité de réalisation des programmes en l'absence de PAT (effet déclencheur)	Taux de réalisation des programmes en l'absence de PAT (effet de levier)	Degré de réalisation des programmes en l'absence de PAT
Grands projets industriels	68%	75%	51%
Petits projets industriels	53%	59%	32%
Projets tertiaires	93%	81%	75%
Projets de R&D	79%	65%	51%
Ensemble des projets	74%	74%	54%

Source : analyse de 102 programmes réalisée par KATALYSE

► Impact de la PAT sur l'emploi

Le graphique présenté ci-dessous nous éclaire sur deux points majeurs :

- La très grande majorité des emplois programmés (prévisions présentées par les entreprises dans leur dossier de demande d'aide) ont bel et bien été créés, ce qui constitue un résultat remarquable alors que les cas d'entreprises ayant perçu des subventions et ne respectant pas leurs engagements en matière d'emploi défraient la chronique.
- Plus de la moitié (56%) de ces emplois créés ne l'auraient pas été sans la PAT (et les autres aides publiques déclenchées par celle-ci), ce qui confère à la PAT un **impact élevé sur la création d'emploi**. (Innovante, la méthode des scénarios rétrospectifs a encore été peu appliquée à l'évaluation des politiques publiques, ce qui nous prive malheureusement de points de comparaison avec d'autres politiques de soutien de l'emploi ou d'aménagement du territoire.)



Le **coût réel pour l'Etat d'un emploi créé grâce à la PAT s'élève donc à 10 000 €** en moyenne (640 M€ de PAT ayant permis la création de 63.200 emplois).

Enfin, nous avons pu établir que les créations d'emplois constatées dans les établissements bénéficiaires correspondent dans leur immense majorité à des **créations nettes d'emplois pour les entreprises** considérées pour l'ensemble de leurs établissements en France. (Pas de phénomène du type « déshabiller Pierre pour habiller Paul »).

Impact de la PAT sur l'emploi (CDI) selon les types de projets				
Type de projet	Réalité programmée	Réalité constatée	Fil de l'eau	Impact de la PAT
Grands projets industriels	63 500 emplois	56 800 emplois (89% de la réalité programmée)	24 200 emplois	32 600 (57% de la création d'emplois)
Petits projets industriels	35 100 emplois	39 300 emplois (112% de la réalité programmée)	13 700 emplois	25 600 (65% de la création d'emplois)
Projets tertiaires	20 400 emplois	14 000 emplois (57% de la réalité programmée)	10 500 Emplois	3 500 (25% de la création d'emplois)
Projets de R&D	3 000 emplois	2 500 emplois (83% de la réalité programmée)	1 000 emplois	1 500 (60% de la création d'emplois)
ENSEMBLE DES PROJETS	122 000 emplois	112 600 emplois (92% de la réalité programmée)	49 400 emplois	63 200 (56% de la création d'emplois)
<i>(Estimation par Katalyse de la création d'emplois au terme du programme pour les programmes non encore achevés) Source : extrapolation de l'analyse des 102 programmes à la base de données DIACT (projets primés entre 1996 et 2004)</i>				

Le tableau ci-contre, qui permet de détailler l'analyse selon les types de projet, met en évidence de grandes disparités. Les petits projets industriels se caractérisent à la fois par un taux de mise en œuvre exceptionnel

(réalisations excédant les programmes) et un impact très élevé de la PAT (les 2/3 des emplois n'auraient pas été créés sans la PAT et les autres aides publiques déclenchées par la PAT). **C'est incontestablement pour les petits projets industriels que la PAT, telle qu'elle existe aujourd'hui, présente l'impact le plus élevé.** Cette situation tient pour l'essentiel à deux facteurs cumulatifs : le poids relatif plus élevé pour ces projets de la PAT d'une part, l'accès plus difficile aux sources de financement classiques pour ces projets d'autre part.

Les projets tertiaires suivent un comportement exactement inverse : assez faible taux de mise en œuvre et impact peu élevé de la PAT. (Le cas des centres d'appels de grande taille fait ici figure d'exception car assez fortement impactés par la PAT.)

► Impact de la PAT sur le développement des entreprises

Selon notre analyse, la PAT exerce 4 effets de levier principaux sur les programmes des entreprises :

	Développement d'activités nouvelles (Nouvelle entreprise ou activité, programme de recherche)	Développement d'activités existantes (Investissement de capacité, nouveau site de production)
Investissement	La PAT abonde le capital d'amorçage – Saut qualitatif dans l'équipement – Recrutement plus rapide	La PAT abonde l'investissement – Développement plus important – Franchissement de paliers de compétitivité
Exploitation	La PAT soutient la trésorerie, point de fragilité d'une activité au démarrage – Ressource nécessaire dans l'attente des premières ventes	La PAT limite (ou parfois permet) le recours au financement externe – Réduction des coûts nets d'implantation – Rentabilisation plus rapide du projet

Pour ces différents motifs, la PAT est à l'origine d'environ la moitié des gains de chiffres d'affaires globalement constatés dans les établissements bénéficiaires de l'aide.

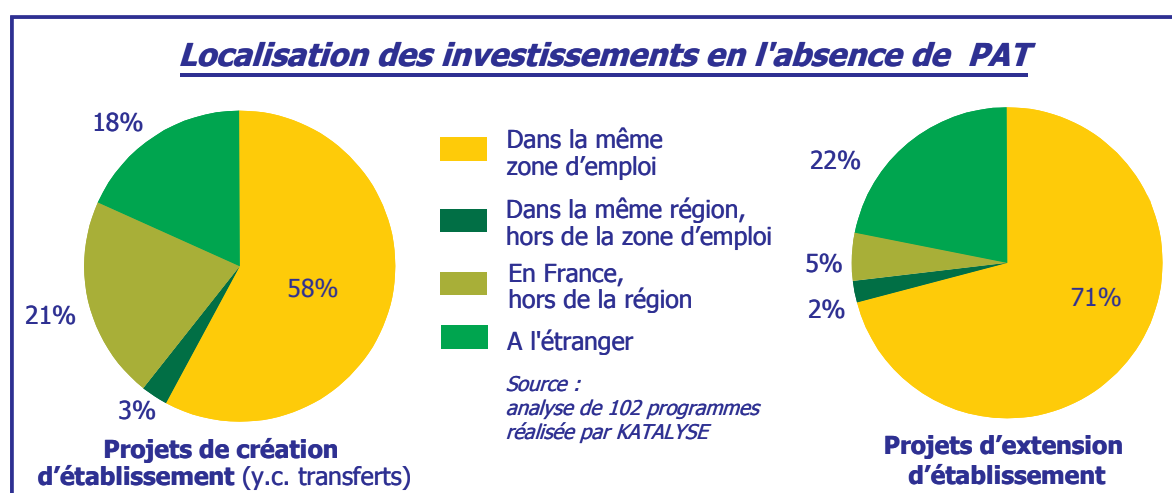
En matière de CA comme d'emploi, ce sont les petits projets industriels qui sont le plus fortement impactés par la PAT mais les grands projets industriels se caractérisent également par un impact important (la moitié du gain de CA expliqué par la PAT).

Impact de la PAT sur l'évolution du CA des entreprises selon les types de projets (évolution du CA HT annuel / M€ de PAT attribuée)				
Type de projet	Réalité programmée	Réalité constatée	Fil de l'eau	Impact de la PAT
Grands projets industriels	+ 10 M€	+ 10 M€	+ 5 M€	+ 5 M€
Petits projets industriels	+ 11 M€	+ 18 M€	+ 10 M€	+ 8 M€
Projets tertiaires	+ 5 M€	+ 5 M€	+ 3 M€	+ 2 M€
Projets de R&D	+ 1 M€	- 2 M€	- 4 M€	+ 2 M€
ENSEMBLE DES PROJETS	+ 9 M€	+ 9 M€	+ 5 M€	+ 4 M€
<i>Source : analyse de 102 programmes réalisée par KATALYSE</i>				

La PAT contribue souvent au **franchissement de paliers** : passage au statut de « belle PME », premier développement international, mise en place d'une action de R&D entraînant le reste de l'activité de l'entreprise... Le cas des projets de R&D se doit d'être interprété avec prudence car la production correspondante de biens ou services n'est pas nécessairement réalisée sur place ; dans ce cas, l'indicateur CA n'a pas grand sens.

Par ailleurs, nous avons établi que **la PAT agit comme un véritable accélérateur des investissements** : au global, 1 M€ de PAT attribuée représente un programme de 39 M€ d'investissements sur 3 ans (réalité constatée), parmi lesquels 27 M€ sont directement imputables à la PAT (impact de la PAT). A noter le **cas des projets tertiaires**, pour lesquels la PAT a relativement **peu d'impact** : seulement 3 M€ d'investissements supplémentaires par programme de 3 ans et par M€ de PAT attribuée, pour des montants d'investissement moyen de 9 M€ par M€ de PAT attribuée.

► Impact de la PAT sur les territoires



Dans 1 cas sur 5, nous avons relevé que **l'attribution de la PAT décide de la localisation en France de l'investissement** (18% des cas pour les projets de création et 22% des cas pour les projets d'extension), du fait le plus souvent du fort impact psychologique de la PAT, synonyme de soutien de l'Etat pour les entreprises et les territoires d'implantation. La PAT n'a toutefois un réel effet d'orientation des investissements entre les territoires français (effet « aménagement du territoire ») que dans les cas de créations d'établissement ; pour les extensions d'établissement, l'entreprise arbitre entre le développement de son activité sur son site actuel ou sa délocalisation hors du territoire national.

Par ailleurs, la PAT recèle un **effet indirect de dynamisation locale des sous-traitants** des établissements primés : le montant des achats confiés à des partenaires locaux augmente dans plus de la moitié des programmes analysés (cas flagrant de l'implantation de gros donneurs d'ordres, du type de Toyota à Valenciennes). Les autres cas correspondent soit aux projets tertiaires, ayant peu recours à la sous-traitance de manière générale, soit à des projets visant justement à réduire le recours à la sous-traitance.

L'**effet d'entraînement de la PAT** (implantations d'autres entreprises déclenchées par le projet primé) est **peu important** car limité aux industries de technologies cumulatives (automobile, électronique...) et aux pôles de compétitivité. Généralement, **les investissements réalisés contribuent à accroître l'attractivité globale de leur territoire d'accueil**, sauf cas de tension sur le marché du travail du fait de la mise en œuvre des projets primés (hausse des salaires, assèchement des ressources humaines disponibles).

2.2 – LE DISPOSITIF PAT

► Processus de gestion et conditions de mise en œuvre

Le **dispositif PAT fonctionne globalement de manière correcte** et est jugé comme tel par les entreprises. Il gagnerait cependant à être mieux adapté à leurs besoins et enjeux.

	Points positifs	Points négatifs
Montage des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier assez compact, peu complexe à monter, pouvant même contribuer à la structuration du projet de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande difficulté des chefs d'entreprise à estimer les créations et maintiens d'emploi sur 8 à 10 ans • Processus global d'instruction complexe (jugé opaque) et pouvant mobiliser des acteurs différents selon les territoires
Aide locale au montage + instruction	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance mutuelle des acteurs locaux impliqués dans le montage et l'instruction des dossiers • Mise en relation des entreprises et des acteurs du développement économique local 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers pouvant être bloqués par la défaillance, temporaire ou durable, d'un unique maillon local (absence de remplaçants)
Instruction par la DATAR	<ul style="list-style-type: none"> • Rapidité de traitement du dossier par la DATAR, délais d'instruction corrects et acceptables pour les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais lenteur dans la signature des conventions, pouvant retarder le versement des fonds de plus de 6 mois (absence d'information sur ces délais très préjudiciable) • Besoins d'informations très lourds pour la mise en paiement • Dossiers d'expertise de qualité variable
Contrôle a posteriori	<ul style="list-style-type: none"> • Permet au dirigeant de PME de « lever la tête du guidon » 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité du suivi des dossiers, procédure non harmonisée, pouvant se traduire par des charges de travail très différentes d'un territoire à l'autre

► Pertinence de la PAT et interaction avec les autres outils de développement économique

Aux yeux des dirigeants d'entreprises, la **PAT n'est pas totalement adaptée** dans sa nature et son objet aux **besoins et enjeux des entreprises** : pas de prise en compte de la notion d'emplois maintenus, durée arbitraire des programmes (3 à 5 ans), rigidité des seuils de versement de la prime, logique administrative parfois en conflit avec la logique économique.

Enfin, finançant l'investissement mais calculée sur la base des emplois créés, la **PAT favorise les projets fortement créateurs d'emplois et à faible intensité capitalistique**. Les projets tertiaires, de type centres d'appels, sont ainsi fortement soutenus, au détriment des projets technologiques.

Dans 90% des cas, la PAT est associée à d'autres aides publiques si bien qu'elle ne représente en moyenne que 21% du total des aides publiques attribuées aux projets aidés. La DIACT ne joue cependant pas le rôle de coordination des aides publiques que les entreprises lui attribueraient volontiers : les procédures sont différentes, le plus souvent redondantes et au final chronophages pour les entreprises, malgré des similarités sur le fond. En dépit de certaines initiatives locales (centralisation des dossiers par l'agence de développement, reprise des conclusions du dossier PAT par les autres institutions), **le sentiment de juxtaposition des dispositifs l'emporte sur celui de cohérence**.

3 – Recommandations formulées par KATALYSE

Ces recommandations émanent de KATALYSE et n'engagent pas la DIACT.

3.1 – RECOMMANDATIONS D'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE LA PAT

Afin d'adapter le dispositif aux enjeux pour le pays et d'optimiser l'impact de la PAT, nous proposons de mettre en place un **dispositif de soutien des projets différencié selon le niveau des enjeux**.

Les **projets à très fort enjeu national** sur le plan quantitatif (nombre d'emplois directs et indirects créés) et/ou qualitatif (maintien ou développement d'une technologie-clé ou encore de l'ensemble d'une filière en France...) obtiendraient un **soutien renforcé**, décidé et défini au cas par cas par le CIALA, dans le cadre d'une instruction nationale, avec l'aide d'une expertise poussée des projets. Cette expertise, mandatée par le CIALA, devrait se prononcer sur l'impact escompté de la PAT, notamment sur la décision de l'entreprise, et recommander un calibrage de la PAT permettant d'optimiser son impact. Ce soutien renforcé pourrait s'affranchir des montants par emploi et serait contraint uniquement par la réglementation européenne. (A titre indicatif, les projets à très fort enjeu national devraient représenter de l'ordre d'un projet primé sur dix.)

Les **autres projets – qui devront néanmoins présenter un enjeu national pour bénéficier de la PAT** – obtiendraient un **soutien de base**, égal au niveau actuel fondé sur un montant par emploi. Les dossiers seraient instruits à l'échelon régional, avec l'éclairage d'une expertise régionale simple, s'appuyant sur les compétences régionales ; la décision technique serait prise à l'échelon régional et traitée formellement à l'échelon national par le CIALA (importance du label de l'Etat central). Les projets non retenus au titre du soutien renforcé mais présentant les caractéristiques requises bénéficieraient bien entendu du soutien de base.

Nous proposons que le **budget PAT** soit **géré comme par le passé au niveau national** (pas de répartition d'enveloppes par type de projet ou par région), afin de d'éviter de rigidifier le fonctionnement du dispositif.

Selon nous, le dispositif gagnerait en souplesse et en efficacité par un travail régulier de révision du zonage éligible en fonction des mutations économiques ; nous proposons une périodicité de 3 ans pour cet exercice de révision cartographique. Dans ce cadre, nous recommandons de **réduire l'étendue du zonage** et de satisfaire aux futures contraintes européennes par l'exclusion des régions peu productives de projets. Les territoires éligibles se limiteraient donc pour les projets industriels aux zones en reconversion ou en retard de développement (ainsi qu'aux pôles de compétitivité, si les contraintes européennes le permettent). Nous proposons par ailleurs que les 10 premières agglomérations françaises – outre les agglomérations parisiennes et lyonnaises, déjà exclues - (centres-villes et première couronne, à l'exception de quartiers délimités, relevant notamment des pôles de compétitivité) soient désormais exclues du zonage des projets tertiaires éligibles. Le zonage des projets R&D resterait quant à lui inchangé. Le réseau de relais régionaux de la DIACT devrait être optimisé de manière à pouvoir couvrir intégralement ce nouveau zonage.

Nous ne recommandons pas **d'évolutions profondes concernant les grands types de projets éligibles** et le principe de calcul de l'aide, toujours indexé sur la création d'emploi. Toutefois, il nous semble préférable **d'assouplir son mode de calcul** par l'intégration des emplois maintenus aux côtés des emplois créés et la prise en compte des investissements immatériels (formation) dans le total des investissements. La limitation conjointe de la PAT tertiaire à 100% du montant des investissements permettrait de ne pas favoriser outre mesure les projets fortement utilisateurs de main d'œuvre peu formée.

En application du principe de soutien différencié exposé plus haut, les grands projets industriels, projets structurants exceptionnels, de haut niveau technologique ou à fortes retombées directes et indirectes sur l'emploi, mériteraient un soutien financier accru. Ceci permettrait de **soutenir, au cas par cas, l'investissement technologique** et l'emploi. Le niveau du soutien à apporter serait laissé à l'appréciation du CIALA, qui construirait une jurisprudence pouvant, par exemple, lier exceptionnellement le calcul de la PAT aux investissements et non aux emplois.

3.2 – RECOMMANDATIONS D'ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE GESTION DE LA PAT

Nous proposons à la DIACT de **s'appuyer sur son réseau de relais PAT régionaux**, constitué des **agences régionales de développement** (ARD), ou à défaut des SGAR. Intermédiaire entre la DIACT et les entreprises, ce réseau prendrait en charge la constitution du dossier présenté par l'entreprise, son instruction (premier tri et expertise rapide des dossiers), la mise en place du tour de table des financiers publics du projet (généralisation de la pratique faisant du dossier PAT le tronc commun des aides publiques et rôle pivot des ARD dans l'élaboration et la communication de ce dossier), la proposition au CIALA de décision d'attribution ou non de la PAT pour les projets bénéficiant du soutien de base. Le suivi et le contrôle de la réalisation des programmes reviendront, comme aujourd'hui, à la DGCCRF, rôle qu'il sera préférable de tenir à l'échelon régional dans les régions peu productives de projets.

L'animation du réseau PAT, assurée par la DIACT, est à développer : actions de formation et d'information des ARD et des autres acteurs régionaux et locaux de la PAT (collectivités locales, agences de développement, services de l'Etat). L'organisation d'un **forum annuel** réunissant l'ensemble des acteurs de la PAT permettrait l'échange des bonnes pratiques ainsi que la présentation du bilan annuel et des évolutions de la jurisprudence.

La **promotion du dispositif** auprès des entreprises sera menée conjointement par la DIACT (à l'échelon national, par un site Internet et des documents adaptés au langage des entreprises, avec orientation de celles-ci vers les relais régionaux), et par ces relais régionaux (actions d'information auprès des entreprises et prescripteurs régionaux).

Parallèlement, il nous semble urgent de mettre en place une **démarche de simplification administrative et d'adaptation à la logique des entreprises** du processus PAT par une série de mesures simples :

- ▶ Engagement de la DIACT auprès des entreprises sur un échéancier de versement de la PAT (évolution hautement souhaitable bien que se heurtant à des difficultés de mise en œuvre de la part de l'Etat)
- ▶ Adaptation de la durée du programme aux réalités de l'entreprise : selon la nature du projet aidé, une franchise de temps pourrait être accordée jusqu'à 3 années, pour la réalisation du programme (projets nécessitant la construction d'un outil de production)
- ▶ Adaptation des modalités de versement de la PAT à la nature des projets aidés : les projets à la trésorerie sensible (R&D, créations d'entreprise) pourraient recevoir 60 % de l'aide dès le bouclage du plan de financement
- ▶ Simplification du suivi et du contrôle des entreprises aidées, par l'utilisation préférentielle des documents existants (déclarations sociales et comptables, à défaut substitution d'un formulaire PAT à l'arrêté comptable)

Selon notre estimation, **nos recommandations devraient rester neutres en termes budgétaires**. Les mesures consommatrices de budget (soutien financier renforcé aux projets à très fort enjeu national, élargissement de l'assiette de calcul de l'aide) s'équilibrent en première analyse avec les mesures économes pour le budget (réduction des zones éligibles, plus grande sélectivité des projets, écrêtement de l'aide pour certains types de projets).

Conclusion

Nous tenons à souligner en conclusion que **le dispositif PAT a relativement bien fonctionné jusqu'à présent** dans sa forme actuelle : les 640 M€ de PAT attribuée de 1996 à 2004 auront permis la **création de 63.200 emplois** (pour rappel, emplois qui n'auraient pas été créés sans la PAT), soit 10.000 € / emploi créé. Cet impact élevé est dû en grande partie à l'effet catalyseur de la PAT : effet d'entraînement sur les autres aides publiques, effet psychologique sur les entreprises aidées et leurs territoires d'implantation.

Cependant, devant l'intensification **de la compétition mondiale** pour capter les investissements mobiles à l'international et le renforcement à venir des **contraintes européennes** pesant sur les aides publiques, KATALYSE propose de faire évoluer le dispositif PAT selon 5 axes majeurs :

- ▶ Un assouplissement du dispositif, permettant de moduler le montant de la PAT en fonction de l'enjeu du projet et de l'impact supposé de l'aide sur la décision de l'entreprise
- ▶ La mise en place d'un zonage plus concentré
- ▶ L'encouragement des investissements technologiques et de l'innovation
- ▶ L'adaptation du dispositif au plus près de la logique des entreprises
- ▶ L'amélioration qualitative de la gestion du dispositif

Nous sommes convaincus que ces évolutions permettront d'**améliorer fortement l'efficacité de la PAT**, que ce soit dans sa fonction **défensive** (lutte contre les délocalisations), **offensive** (attraction d'investissements, soutien de l'innovation) ou **régulatrice** (aménagement du territoire).